

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

COMMUNE DE LACELLE

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELIER Philippe

Pouvoir : SELIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-023

Objet : Vote des taux de fiscalité – exercice 2026

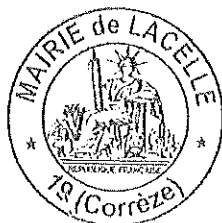
Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Prend acte du nouveau taux de référence de TFNB pour 2026
- ✓ Décide de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2025

	2025	2026
TFB	44,05%	44,05%
TFNP	116,98%	116,98%
TH	17,70%	17,70%

Fait et délibéré à Lacelle
Pour copie conforme
le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELLIER Philippe

Pouvoir : SELLIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-024

Objet : Affectation du résultat – budget principal -

Le Conseil Municipal ,

Après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 – budget principal, statuant sur l'affectation des résultats 2024

Constatant que le compte financier unique- budget principal présente les résultats suivants :

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité , décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		168 362,90	67 632,86		67 632,86	168 362,90
Opérations de l'exercice	177 573,88	245 058,41	435 314,22	290 419,10	612 888,10	535 477,51
Totaux	177 573,88	411 421,31	502 947,08	290 419,10	680 520,96	701 840,41
Résultats de clôture	233 847,43			212 527,98	213 19,45	
	411 421,31	411 421,31	502 947,08	502 947,08	701 840,41	701 840,41
Besoin de financement			-	212 527,98		
Excédent de financement				-		
Restes à réaliser			210 68,86	26 977,80		
Besoin de financement des RAR						
Excédents de financement des restes à réaliser				5 908,94		
Besoin total de financement				206 619,04		
Excédent total de financement						
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de:			206 619,04		au compte 1068 (investissement); excédent de fonctionnement capitalisé	
				27 228,39	au compte 002 (fonctionnement); excédent de fonctionnement reporté	
				-	212 527,98	au compte 001 (investissement); déficit d'investissement reporté

Fait et délibéré à Lacelle

Pour copie conforme

le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
 Membres en exercice : 11
 Membres présents : 08

L’an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELLIER Philippe

Pouvoir : SELLIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-025

Objet : Affectation du résultat – service l’eau -

Le Conseil Municipal,
 Après avoir adopté le compte financier unique de l’exercice 2025 – service de l’eau, statuant sur l’affectation des résultats 2024
 Constatant que le compte financier unique- service de l’eau présente les résultats suivants :
 Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l’objet de la délibération d’affectation du résultat
 Après en avoir délibéré, et à l’unanimité , décide d’affecter le résultat comme suit :

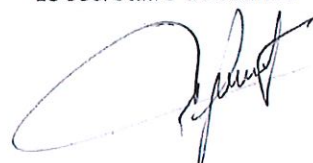
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 433,83		102 467,03	-	111 900,86
Opérations de l'exercice	39 163,02	45 619,61	29 984,84	26 479,26	69 147,86	72 298,87
Totaux	39 163,02	55 253,44	29 984,84	128 946,29	69 147,86	184 199,73
Résultats de clôture	16 090,42		98 961,45		115 051,87	
	55 253,44	55 253,44	128 946,29	128 946,29	184 199,73	184 199,73

Besoin de financement		
Excédent de financement	98 961,45	
Restes à réaliser	16 138,91	
Besoin de financement des RAF		16 138,91
Excédents de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		82 822,54
Excédent total de financement		
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :		au compte 1068 (investissement) ; excédent de fonctionnement capitalisé
	16 090,42	au compte 002 (fonctionnement) ; excédent de fonctionnement reporté
	98 961,45	au compte 001 (investissement) ; excédent d'investissement reporté

Fait et délibéré à Lacelle
 Pour copie conforme
 le jour, mois et an ci-dessus
 Le Maire




Le secrétaire de séance



Membres du CM : 11
 Membres en exercice : 11
 Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELLIER Philippe

Pouvoir : SELLIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-026

Objet : Vote du budget principal – exercice 2026

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote le budget principal 2026 à l'équilibre comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses :	258 379,77€	Recettes :	258 379,77€
------------	-------------	------------	-------------

Section investissement

Dépenses :	317 096,33€	Recettes :	317 096,33€
------------	-------------	------------	-------------

Fait et délibéré à Lacelle
 Pour copie conforme
 le jour, mois et an ci-dessus
 Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELIER Philippe

Pouvoir : SELIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-027

Objet : Vote du budget – service de l'eau – exercice 2026

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote le budget – service de l'eau - 2026 à l'équilibre comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses :	61 728,88€	Recettes :	61 728,88€
------------	------------	------------	------------

Section investissement

Dépenses :	160 448,81€	Recettes :	160 448,81€
------------	-------------	------------	-------------

Fait et délibéré à Lacelle
Pour copie conforme
le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELLIER Philippe

Pouvoir : SELLIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-028

Objet : Evolution des tarifs du service de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire expose au conseil municipal que le service de l'eau et d'assainissement collectif est en tension, avec des investissements à prévoir (canalisation, station d'épuration, ...) et des frais de fonctionnement en hausse (coût du carburant et de l'électricité notamment) tandis que les recettes de fonctionnement restent stables depuis la délibération prise le 18 juillet 2015.

Madame le Maire rappelle que le tarif moyen d'eau potable est de 2,46€/m³ (moyenne régionale : 2,95€/m³, moyenne départementale : 3,04€/m³) et que le tarif de l'assainissement collectif est de 1,80€/m³ contre 2,89€/m³ (moyenne régionale), et 2,90€/m³ (moyenne départementale)

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le montant de l'abonnement à l'assainissement collectif et d'instaurer une tarification pour certaines interventions

Après délibération à 9 voix pour, le Conseil municipal décide :

- ✓ D'adopter les tarifs suivants :

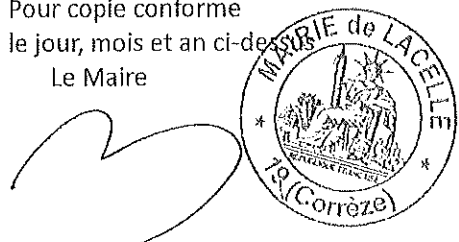
Eau potable	
Abonnement	101,20€
Prix de l'eau au m3 consommé	1,27€
Travaux sur le réseau eau potable	
Forfait branchement eau pour 5 mètres linéaires	600€
Le mètre supplémentaire au-delà de 5m	50€/ml
Vanne d'arrêt	300€
Pose de compteur	60€
Remplacement compteur gelé	100€
Assainissement collectif	
Abonnement	60€
Prix au m3	1,30€
Travaux sur le réseau d'assainissement	
Forfait branchement assainissement pour 5 ml	600€
Le mètre supplémentaire au-delà de 5m	50€/ml

Fait et délibéré à Lacelle

Pour copie conforme

le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELLIER Philippe

Pouvoir : SELLIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-029

Objet : Participation fiscalisée au fonctionnement de la FDEE 19

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune de Lacelle une participation de 408€ au titre de l'année 2026.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

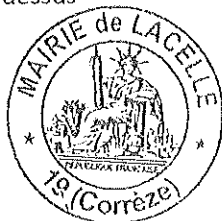
En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée)
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Fait et délibéré à Lacelle
Pour copie conforme
le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELLIER Philippe

Pouvoir : SELLIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-030

Objet : Constitution de la commission communale des impôts directs - CCID

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts et précise qu'une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants doit être établie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal désigne les personnes pouvant être appelées à siéger au sein de cette commission.

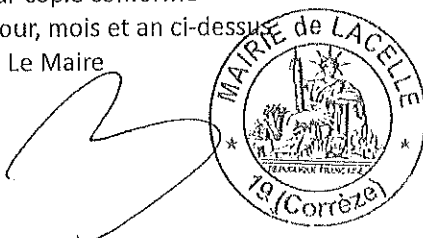
Commissaires titulaires :	Commissaires Suppléants :
Olivier BARRAGE	Karine LEGAY
Véronique BONNET-TENEZE	Gilles CHARANNAT
Norma BROCKHAUS	Mark LINDORES
Christophe DANTONY	Gilles MALTHIEU
Viviane DANTONY	Sylvie MALTHIEU
Stéphane DARLAVOIX	Hélène CARRER-MARANDE
Jean-Marie DESPROGES	Fabien MARCILLOUX
Céline DUBESSAY	Jean-Luc MULLER
Ghislaine FARGES-MARCILLOUX	Bernard PEYRAT
Amélie GEORGES	Tatiana POZZO DI BORGO
Vincent GORNOT	Elsa RAFFIER
Julien TOUNISSOUX	Philippe SELLIER

Fait et délibéré à Lacelle

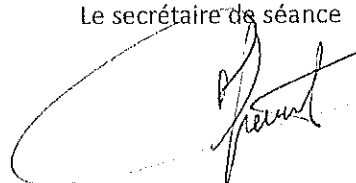
Pour copie conforme

le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire



Le secrétaire de séance



Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DANTONY Christophe, CHARANNAT Gilles, LEGAY Karine, BOURNAZEL Aurélie, EL-BEZE Laura, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusés : DUBREUIL Marion, LINDORES Mark, SELLIER Philippe

Pouvoir : SELLIER Philippe a donné pouvoir à LEGAY Karine

Monsieur Gilles CHARANNAT a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-031

Objet : Recrutement d'un saisonnier

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1954 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3/2^e alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour assurer les missions suivantes :

- Remplacement du titulaire pendant ses congés annuels
- Entretien des équipements communaux et de la voie publique
- Entretien des sanitaires, des poubelles et du camping
- Aide à la préparation des festivités

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

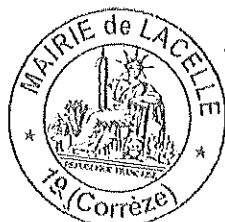
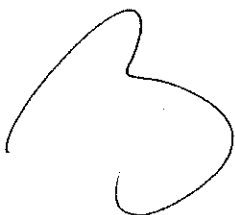
- Autorise le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier pour une période allant du 1er juillet 2026 au 31 août 2026 inclus
- Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- Charge Madame le Maire du recrutement de l'agent et l'habilite à ce titre à conclure un contrat d'engagement

Fait et délibéré à Lacelle

Pour copie conforme

le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire



Le secrétaire de séance

